

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23/03/2026

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance : 6

Date de convocation : **16/03/2026**

Présidence de : **Nathalie PION**

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Ordre du jour

1. Validation des procès-verbaux :
 - ✓ CA tenu le 02/03/2026
 - ✓ CA tenu le 05/03/2026
2. Compte financier ;
3. Affaires financières ;
4. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,

Nathalie PION

Le secrétaire de séance,

Christophe DESPINOY

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 23/03/2026

Qualité (Membres de droit)	Nom – Prénom Titulaires	
Chef d'établissement	PION Nathalie	X
Cheffe d'établissement adjointe	EUSOP-GAUTIER Fabienne	
Secrétaire Générale /agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	BRUNELLE Paméla	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	STOKOWIEC Olivier	X

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement
(Région Hauts-de-France)

COLSON Aurore	
CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	
CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée

LECUYER Bénédicte	
-------------------	--

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation

MACHUT Frédéric	X
LASSELIN Frank	
LE CALVEZ Gérald	X
CONOIR Pascal	
BIERI Claudine	
LECOCQ Victor	X
GRAVEROL Anne	X

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

BOURRE Philippe	
BENOIT Laurie	X
DESPINOY Christophe	X

Nom – Prénom Suppléant

DRUON Léonard	
ABRAHAM Willy	
BALMER François	
PIQUET-VINCENT Elisabeth	
HOUDRY Magali	
DECAT Fabienne	
GENIAUT Amandine	

GAUDRY Sylvain	
MILLET Sandrine	X
FALALA Antoine	

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

KINOWSKI Christophe	X
LETERME Julie	X
CHARLEZ Emilie	X
CHANTREUX Nicolas	X
WALLERAND Edith	

BENAÏCHE Yamina	
LEFEBVRE Coralie	
DEHOVE Céline	
SURRANS Cathy	
FROISSART Karine	

Elèves

FROMONT Octave	
LACHGAR Sofiane	
DE VITO Anaé	
DUMONT Ambre	X
ZEGHOUDI Inès	

DELAVIGNE Lola	
SALVO BRICOUT Eline	
LOTTEAU Faustine	
MARCHAND Charlotte	
CORROY Louane	

Total

17 /30

A **17H30**, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **16 membres**.

Le quorum étant atteint, la séance peut débiter.

Le secrétariat de séance échoit à Christophe DESPINOY, représentant des personnels ATSS.

Validation des procès-verbaux des CA tenus

- le 02/03/2026
- le 05/03/2026

Mr Machut s'inquiète de savoir pourquoi la motion présentée lors du précédent CA n'apparaît pas dans le compte-rendu version papier. Il lui est répondu, qu'elle apparaît bien sur la version numérique.

Les procès-verbaux des précédents conseils d'administration sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

- Acte 2026-130 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre
- Acte 2026-131 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

1. Compte Financier

Contrats et Conventions, présentés par Madame Dhuren-Couvez, Secrétaire Générale.

- Mutualisation des frais de transport avec le collège Pierre-Gilles de Gennes de Petite-Forêt, pour une sortie au Bourget le 08/04/2026, dans le cadre du BIA.
 - Acte 2026-133 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre
- Convention avec le centre culturel Ibérica pour une intervention artistique sur le Flamenco, pour un montant de 786,43 € TTC.
 - Acte 2026-134 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre
- Contrat de 2 ans, suite à appel d'offres, avec la société Incendie Protection Sécurité, à partir du 01/04/2026, pour l'entretien du parc d'extincteurs du lycée.
 - Acte 2026-132 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

Les contrats et conventions sont adoptés à l'unanimité.

Ensuite Madame Dhuren nous expose le bilan du compte financier 2025.

Le bilan du compte financier 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame Dhuren nous rappelle que l'intégralité des recettes et dépenses doivent être saisies, ligne par ligne, sur le nouveau logiciel Opale en vigueur depuis 2 ans.

Par rapport à 2025, les recettes ont été supérieures aux dépenses.

Le service des bourses nationales n'apparaît plus comme avant.

Une remarque a été faite sur les lourdes conséquences financières du prix du gaz qui a été multiplié par 4 en 2023.

Monsieur Machut fait une intervention sur la baisse du coût des dépenses pour les denrées entre 2023 et 2025, principale charge.

Madame Dhuren nous rappelle que l'objectif n'est pas de faire des bénéfices.

Les hausses du prix du repas sont fixées par le Conseil Régional et non par l'établissement.

Nous nous interrogeons sur les baisses des demandes de bourses. (- 5% entre 2024 et 2025)

Il y a une question de Monsieur Machut sur les fonds sociaux, restée sans réponse pour le moment mais un bilan sera présenté en fin d'année scolaire.

Une question est posée également, concernant les quantités de photocopies.

Le compte financier est adopté à l'unanimité sans réserve ainsi que l'affectation du résultat à l'unanimité sur le compte de réserve.

- Acte 2026-136 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre
- Acte 2026-137 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

2. Affaires financières

- Décisions budgétaires modificatives.

Il est **vote à l'unanimité de faire un prélèvement sur fonds de roulement** pour un montant de 693,67 € (620 € pour les remboursements de frais de déplacement et 73,67 € correspondant au solde du reversement de l'UFA AFI24).

- Acte 2026-135 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

- Sorties et Voyages :

La sortie kayak de Monsieur Abraham du 29/05/2026 concernant 60 élèves de spécialité SVT est acceptée suite à un **vote à l'unanimité**.

- Acte 2026-138 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

- Admissions en non-valeur :

2 créances d'internat pour l'année scolaire 2022/2023 restent non recouvrées malgré l'intervention d'un huissier.

- **Acte 2026-129 Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre**

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

1 - Question relative à l'abattage prévu d'un arbre du parc du lycée de l'Escaut

Nous avons été informés du projet d'abattage d'un arbre situé dans le parc de l'établissement, à proximité de la cour. À l'observation, cet arbre ne présente pas de signes visibles de dangerosité (absence de fissures, d'inclinaison ou de défaut structurel apparent) pouvant laisser supposer un péril imminent.

Dans un souci de transparence et de respect des engagements de la Région en matière de développement durable, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

1. Sur le diagnostic technique :

Un diagnostic phytosanitaire et mécanique a-t-il été réalisé par un expert arboricole pour justifier cette décision ? Si oui, est-il possible d'en connaître les conclusions ? Ce type d'expertise est en effet déterminant pour évaluer objectivement la dangerosité d'un arbre.

2. Sur le calendrier des travaux :

Les recommandations de l'Office Français de la Biodiversité invitent à éviter les interventions sur les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet, période de nidification de nombreuses espèces. Le calendrier envisagé prend-il en compte ces recommandations ?

Au-delà de son aspect paysager, cet arbre constitue un élément important du cadre de vie des élèves, notamment en tant qu'îlot de fraîcheur. Par ailleurs, même un arbre vieillissant ou dépérissant conserve un intérêt écologique significatif, en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces et réservoir de biodiversité.

Dans l'hypothèse où aucun danger immédiat ne serait établi par une expertise récente, nous demandons qu'un sursis à l'abattage soit envisagé, ainsi que l'étude de solutions alternatives (élagage de sécurisation, balisage, etc.)."

- **L'abattage n'est pas prévu dans l'immédiat, par contre, une surveillance accrue pendant 3 ans est préconisée. Il s'agit d'un frêne.**

Stress et sophrologie, des compétences en interne sont désormais recherchées afin que les solutions soient moins coûteuses en raison de la tension sur les fonds sociaux.

Concernant le TRMD, le complément de service refusé par le rectorat sera compensé en interne par 2HSA.

Madame la Proviseure lève la séance à 19h20